1ère. ANNÉE, No. 41. MANITOBA. MERCREDI 27 MARS, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

LE MÉTIS, MERCREDI 27 MARS, 1872.



BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 Septembre 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention speciale donnée au peinturage des voitures legères d'ete et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries executés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix modérés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES A PEMICAN.

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Foin a vendre.

M. Jetée informe le public qu'il a une quantité considérable de foin à vendre.

T. JETEE.

St. Norbert, 18 Janvier, 1872. 2f

Terres de la Puissance

DANS

MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'interêt général des Colons,—il est defendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce règlement seront traités suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

LES Bureaux du Député-Adjudant Général Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements ci-devant occupés par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre.

Heures de Bureau.—De 10 a.m. à 4 p.m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-Général sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Généraux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Député Adjudant-Général.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvenient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Fort Garry, 25 Octobre 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Décembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

CHEVAUX TROUVES.

TROUVÉS dans les environs du Petit Lac de la Maison du Chien, *et en danger de perir*, un Poulin d'un an, et une jument de cinq ou six ans environ. Le soussigné a trouvé ces animaux vers le 5 ou 6 Février courant. Après s'être informé et avoir fait informer, le soussigné n'a pu découvrir le propriétaire de ces chevaux.

La jument est étampée d'un M.

Si dans huit jours, le propriétaire ne se présente pas, ces animaux seront remis au gardien de l'enclos où il en sera disposé suivant la loi.

THOMAS BRUNEAU.

Petite Pointe de Chênes, 17 Février, 1872. 1 m.

AVIS est le présent donné que les soussignés s'adresseront au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une Charte pour la construction d'un Chemin de Fer depuis la ligne Frontière des Etats-Unis à ou près St. Vincent ou Pembina, jusqu'à Fort Garry—avec pouvoir de le prolonger jusqu'aux Lacs Manitoba et Winnipeg, et aussi avec pouvoir de construire, posseder et faire naviguer des bateaux à vapeur et autres vaisseaux sur les dits Lac; et sur le Lac Winnipegosis et sur la Rivière Saskatchewan—et d'ameliorer la navigation entre les Lacs Manitoba et Winnipegosis ou de construire un Chemin de Fer ou Chemin à lisses entre les dits Lacs et entre le Lac Winnipegosis et la Rivière Saskatchewan, ainsi que le long des rapides de la dite Rivière.

DONALD A. SMITH, M. P.
A. T. GALT, M. P.
DANIEL T BRANCE,
JOHN CARLING, M. P.
GEORGE STEPHEN,
DONALD McINNES,
GEORGE LAIDLAW.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

SOUMISSIONS

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT

SUR LA RIVIERE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern*. La travée consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémite sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travée depuis la ligne supérieure à la ligne inférieure, 20 pieds.

La construction devra-être faite d'après les plans et devis, dont copies seront deposées au bureau susdit ainsi qu'aux bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montréal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaide, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la la satisfaction du Ministre des Travaux Publics.

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'exécution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 février 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 30 Oct. 1872.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

Soumissions.

DES soumissions seront reçues jusqu'au VINGTIEME jour de FEVRIER, 1872, au Bureau du Ministre des Travaux Publics, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT

A LA

POINTE DE CHENE.

On pourra voir les spécifications du bois requis à ce bureau, ou à la maison du Révérend M. GIROUX, à la Pointe de Chêne.

J. NORQUAY,
M. T. P.

26 Janvier, 1872.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Surintendant du Chemin du Lac des Bois, jusqu'à SAMEDI, le 17 courant, à midi, pour le TRANSPORT DE 30 CHALOUPES de FORT GARRY et du FORT DE PIERRE jusqu'à l'ANGLE NORD OUEST du Lac des Bois.

Toute autre information pourra être obtenue en s'adressant au Surintendant ou à M. W. F. Buchanan.

JAMES McKAY,
Surintendant.

Fort Garry, 12 Février, 1872.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal et de Medecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

JAMBONS!

ÉPAULES!

LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'être reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu. à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Société de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immédiatement. Autrement, des procédés légaux seront pris par le soussigné à qui toutes les dettes doivent être payées.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

BLÉ DE SEMENCE.

TOUTES les personnes à qui la Compagnie de la Baie d'Hudson a fourni du BLE DE SEMENCE, ET DES SACS, dans le printemps de 1869, sont par le présent requises de rapporter, au Fort de la Compagnie le plus proche de leur résidence, la quantité de ble qu'elles sont convenues de remettre lors de la récolte.

JOHN H. McTAVISH.

Fort Garry, 14 Déc. 1871. 4f.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

M. Charles Cotte.

LE public est averti de ne rien payer pour le compte du *Métis* à M. Charles Cotté, ci-devant employé comme Collecteur à notre bureau.

Toute personne qui paiera quelque argent pour le *Métis* à M. C. Cotte sera exposée à payer deux fois.

St. Boniface, 3 Mars, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et à farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. ae-c. 1 p.m.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir:

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES:

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-an

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA, (LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui désireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA, (LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire.



ST. BONIFACE.

MERCREDI, 27 MARS, 1872.

Lois des Elections.

Comme le Shérif commence cette semaine à préparer les listes électorales, il peut être à propos de donner quelques explications sur les actes relatifs au droit de suffrage, passés à la dernière session.

Il faut deux choses pour pouvoir voter aux élections: 1er, avoir les qualifications d'électeurs; et 2e être inscrit sur la liste électorale.

La loi énumère les différentes conditions requises pour avoir la qualifications d'électeur.

D'abord, il faut être âgé de 21 ans, sujet anglais, par naissance ou naturalisation, et du sexe masculin. Ces trois conditions sont indispensables, et aucune personne ne sera qualifiée à voter à moins de les posséder toutes les trois.

Les autres conditions ne sont pas toutes essentielles. Il suffit d'en posséder une seule pour avoir droit de vote. Nous les donnons telles qu'elles se trouvent énoncées dans l'acte.

Seront électeurs et auront droit d'être inscrits sur la liste électorale:

1. Toute personne tenant depuis douze mois feu et lieu dans la division électorale.

2. Toute personne possédant depuis douze mois, dans les limites de la division électorale, une propriété immobilière de la valeur de cent piastres ou plus.

3. Toute personne occupant comme locataire, depuis douze mois, une propriété immobilière de la valeur de cent piastres; ou dont le loyer annuel sera de la valeur de vingt piastres ou plus.

Lorsque deux personnes ou plus seront propriétaires conjointes d'un immeuble, ou qu'elles occuperont comme locataires conjoints ou en commun une propriété immobilière, elles auront toutes droit de voter, pourvu que la part de chacun dans la dite propriété soit d'une valeur de cent piastres, ou que le loyer de chacune se monte à vingt piastres.

Telles sont les qualites requises pour donner la qualification d'électeurs.

Comme on le voit, la franchise électorale à reçu la plus grande extension et la plus grande libéralité possibles. Tout chef de famille qui tient feu et lieu, tout jeune homme de vingt-et-un ans, qui possède une terre ou une maison de cent piastres a droit d'être inscrit sur la liste, lors même qu'il ne cultiverait pas la dite terre ou n'habiterait pas la dite maison.

Ainsi les absents qui ont dans la division électorale, une terre ou une maison valant cent piastres ont droit d'être inscrits sur la liste, et les juges de paix devront faire attention de ne pas omettre leurs noms.

Mais comme nous le disions en commençant, il ne suffit pas d'avoir la qualification requise par la loi. Il faut de plus se faire inscrire sur la liste.

Le shérif doit se rendre dans chacun des quatre comtés ou districts électoraux, où il s'adjoindra un certain nombre de juges de paix, dont un pris dans chaque division electorale. Puis ils procéderont ensemble à faire la liste de tous les électeurs du comté, et les classeront de manière à indiquer séparément le nom des électeurs de chaque division électorale.

Chaque juge de paix appelé à se joindre au shérif, devra donc faire tous ses efforts pour que les noms de tous les électeurs de sa division soient inscrits sur la dite liste. Pour cela, il faudrait que chacun d'eux se donnât la peine de préparer à l'avance la liste de sa division. Autrement il sera très difficile de ne pas oublier quelques noms. De leur côté, les électeurs pourraient bien aussi faire quelque chose. Que quelques uns des plus influents prennent les noms de leurs voisins, de leurs parents et de leurs connaissances et les donnent au juge de paix. Par ce moyen la besogne de celui-ci se trouvera diminuée. La chose, d'ailleurs, intéresse chaque électeur en particulier. Si tous veulent y mettre un peu de bonne volonté, il sera facile de faire des listes bien complètes.

Cependant, dans le cas où les listes seraient inexactes ou incomplètes, il y aura moyen d'y remédier. Nous indiquerons le remède dans notre prochain numéro.

Depart.

L'Honorable M. Royal a laissé Winnipeg par la diligence de dimanche dernier. Il doit d'abord se rendre à Montréal, puis aller à Ottawa pour certaines affaires concernant notre Province, et ensuite repartir pour Manitoba avec sa famille. L'honorable Secrétaire Provincial sera probablement de retour dans les premiers jours de Mai.

L'hon. M. Girard, Sénateur, s'est embarqué le 19, et M. P. Delorme, membre des Communes, le 21 courant. Ces Messieurs se rendent à Ottawa pour la session du Parlement Fédéral qui s'ouvre le 11 Avril.

M. A. Chartrand, de Winnipeg, est parti en même temps que l'hon. M. Royal pour aller visiter sa famille à Montréal.

La St. Patrice.

La fête de St. Patrice a été chomée à Winnipeg, par nos compatriotes Irlandais, avec tout le zèle et l'enthousiasme qu'on leur connait. Il y a eu grande messe dans la chapelle de Notre Dame de Winnipeg, célébrée pontificalement par Sa Grâce l'Archevêque de St. Boniface, assisté des Révérends P.P. Lavoie et Mc Carthy. Sa Grâce à prononcé en anglais un sermon sur la fête du jour. La bande du Collége de St. Boniface joua l'air national irlandais et quelques autres jolis morceaux.

Après la messe des discours furent prononcés par l'hon. M Clarke et le Consul Américain, M. Taylor.

Correspondances.

Réception de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque à St. Anne de la Pointe de Chênes, le 11 Mars, 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Samedi dernier était un jour de joie pour notre paroisse, car nous avions le bonheur de recevoir pour la première fois la visite de notre nouvel Archévêque, Mgr. Taché.

Sa Grâce fut rencontrée à une bonne distance par plus de quarante voitures et cavaliers; et lorsqu'elle arriva près de notre église, toute la Paroisse était réunie pour témoigner à ce bien-aimé Pasteur l'expression de son attachement et de son respect.

Après la bénédiction du St. Sacrament, M. Joseph Nolin, au nom de la paroisse, souhaita la bienvenue a Sa Grâce, dans une adresse respirant les plus beaux sentiments.

M. J. Nolin après avoir exprimé combien notre paroisse était heureuse de pouvoir rendre ses hommages à son digne Archevêque, rappela en termes bien sentis et delicats la dette de reconnaissance que le pays entier devait à Mgr. Taché. Et faisant allusion aux évènements de 1869-70, il montra le beau rôle si paternel et si plein de devouement joué par Sa Grâce dans ces temps critiques et difficiles. Il nous montra Mgr. Taché s'arrachant de l'assemblée la plus auguste de l'univers, pour venir, par une saison rigoureuse, au secours de ses enfants en danger, et leur apportes des paroles de paix et de benédiction. Et en terminant cette partie de l'adresse, M J. Nolin s'exprima ainsi:

Si, Monseigneur, notre cher pays jouit maintenant de la paix et de la tranquilité, nous le devons aux efforts et aux sacrifices de Votre Grâce. Et, en effet, quiconque examine d'un œil attentif, les évènements qui viennent de se passer au milieu de nous, ne pourra s'empêcher de voir la main de la Providence qui a fait sortir la lumière, de ce chaos d'évènements sombres et compliqués, et reconnaitra que c'est à Sa Grâce que nous sommes redevables d'avoir échappé aux troubles perpétuels qui sémblaient nous menacer. Il faut esperer que notre nation conservera toujours le souvenir de ces services éminents, et qu'elle témoignera sa reconnaissance à ce bienfaiteur illustre, en recevant toujours avec docilité les avis venant d'un cœur si devoué; car un tel passé pour nous doit être un sûr garanti pour l'avenir, et que le peuple Métis, auquel je suis fier d'appartenir, regardera comme ennemis ou suspects, ceux qui chercheraient d'une manière quelconque, à jeter de la défiance entre notre nation et son illustre Archévêque.

Mgr. répondit à cette adresse avec cette éloquence du cœur, dont il possède si bien le secret. C'était un vrai bonheur pour lui de se trouver aujourd'hui au milieu d'une paroisse qui avait devant elle un si belle avenir. Cette adresse, il l'acceptait d'autant plus volontiers qu'elle lui était présentée par un Métis, et pour son cœur c'était un nouveau motif de joie. Car, dit-il, l'amour du peuple de ~~la Rivière~~ Rouge est gravé dans mon cœur, et je puis vous dire dans toute la sincérité de mon âme, j'aime le peuple de la Rivière Rouge.

Ensuite Mgr. a insisté sur la nécessité d'une bonne et solide éducation Chrétienne.

En effet, notre nation s'il elle est fidèle à sa religion, a une belle mission à remplir dans ce pays, et cette mission, nous ne la remplirons qu'autant que nous nous efforcerons de donner à nos enfants le bienfait d'une saine instruction, et que nous donnerons une main cordiale à ceux qui parlant la même langue que nous, s'agenouillant devant le même autel, viennent sincèrement grossir nos rangs, nous aider à conserver cette œuvre fondée aux prix de tant de sueurs et de sacrifices par Mgr. Provencher, de si douce mémoire, œuvre que son illustre successeur cultive et developpe avec tant de zèle et de succès.

CHARLES NOLIN.

Mission Catholique de la Riviere Blanche.

Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs une lettre du Rév. Père Lestang, que Sa Grâce Mgr. l'Archevêque nous fait l'honneur de nous passer. On lira avec un bien vif intérêt cette lettre qui donne une idée des progrès de nos missionnaires dans cette partie du Nord-Ouest.

RIVIÈRE BLANCHE, 23 Janvier, 1872.

Monseigneur Alex. Taché, Archévêque de St. Boniface.

Monseigneur et bien-aimé Père,

Comme je ne suis nullement certain que cette lettre ait la bonne fortune d'aller vous présenter mes hommages, je ne la ferai pas longue.

Je suis parti de la mission St. Michel, Lac Qu'appelle, le 17 Octobre, et en quatre jours j'étais rendu à la Montagne de Bois. J'y ai trouvé une vingtaine de familles. Dans quelques jours une maison de vingt pieds carrès était prête à me loger et à servir d'église. Aujourd'hui une nouvelle bâtisse y a été acoôtée; cette allonge à dix pieds sur dix-huit. En ouvrant cette allonge, qui est la maison curiale, l'église suffit à la population. Autour de moi, à la montagne de Bois, il y a cinquante deux familles. Au catéchisme, j'ai une soixantaine d'enfants, en comptant les petits et les grands, et j'ai entrepris de faire l'école à quelques-uns. J'ai dix-sept écoliers; ils commencent à épeler passablement. Mon autel est arrangé proprement, même richement, et j'ai un bonheur auquel j'étais loin de m'attendre. J'ai le St. Sacrament, avec une belle lampe allumée nuit et jour. Tous les matins j'ai une cinquantaine de personnes à la messe.

Mais le plus gros hivernement est à la Rivière Blanche. Là sont réunies près de quatre-vingt familles. C'est de là que je vous écris, me proposant de faire passer ma lettre par Benton.

Ma santé est bonne, grâce au bon Dieu.

Je n'ai aucune nouvelle ni du Lac Qu'Appelle, ni de la Rivière Rouge, ni d'ailleurs. Ici on ne parle que de chevaux et de chasse.

Jusqu'à ce jour, nos hivernants ont fait bonne chère. Si nos deux camps se réunissent au printemps, je vous assure que les bœufs de prairie vont passer mal leur temps, et que le prêtre ne manquera pas d'ouvrage.

C'est Gabriel Hamelin qui a soin de mon église et de ma maison.

Mes amitiés aux Pères, aux Frères et à tous les Messieurs de l'archevêché.

Une bénédiction, s'il vous plait, Monseigneur, pour l'hermite de la montagne de Bois.

Votre tout affectionné fils,

J. J. M. LESTANG.

Reserve des Metis.

Une grande Assemblée a été tenue à St. Norbert le 24 courant, par les Métis dont les réserves se trouvent sur la Rivière Rouge, pour aviser aux mesures à prendre relativement à la coupe des bois qui se fait sur leurs reserves par les étrangers. Nous donnons plus bas les résolutions qui y ont été adoptées.

ASSEMBLÉE TENUE A ST. NORBERT.

A une assemblée publique des habitants de St. Norbert, St. Vital, St. Boniface et Ste. Agathe, tenue à St. Norbert, le 24 Mars 1872, dans le but d'adopter des mesures pour empècher la coupe et l'enlèvement des bois sur les terres réservées aux Métis.

Pierre Léveillé, Ecr., fut élu Président, Norbert Larance, Ecr., agit comme Secrétaire.

Les résolutions suivantes furent proposées à l'assemblée et adoptées à l'unanimité.

Résolu 1o.—Que par un document officiel daté d'Ottawa, le 23 mai, 1870, le gouvernement de la Puissance promet que les 1,400,000 acres de terre octroyés aux métis seront distribués de manière à rencontrer les désirs des métis de Manitoba; qu'en mai et juin, 1871, les metis ont choisi et désigné pour leurs réserves, certaines étendues de terre dans la Province; et que le Lieut-Gouverneur a promis de ratifier ce choix fait par eux et de leur distribuer ces terres aussitôt qu'il serait autorisé à le faire par le gouvernement d'Ottawa.

Résolu 2o.—Que les métis ont choisi d'avance ces terres, afin de laisser libres le reste des terres à la dispositions de la Puissance pour y placer les immigrants.

Résolu 3o.—Que, vu les dispositions ci dessus, les métis se sont entendus entr'eux et ont passé des résolutions, à l'effet de conserver les bois qui se trouvaient sur ces réserves, et de n'en prendre que pour les besoins ordinaires; et que de fait, jusqu'à présent, les métis ont agi conformément à cette entente.

Résotu 4o.—Que, vu les dispositions ci-dessus, les métis considèrent qu'ils ont un droit exclusif sur ces terrains réservés, et que tout empiètement fait sur ces terrains, par autres que par des métis, est fait en violation de leurs droits.

Résolu 5o.—Que les métis regrettent de voir que, malgré plusieurs protestations de leur part, les terres choisies et désignées pour être exclusivement leurs réserves, ont été livrées, par les agents des terres de la couronne, à des spéculateurs, qui en coupent et enlèvent le bois et en détruisent par là presque toute la valeur.

Résolu 6o.—Que, vu cet état de choses, les métis considèrent qu'ils ont un juste droit de se plaindre et qu'ils se plaignent de ce que le gouvernement d'Ottawa ne respecte pas plus leurs droits et ne remplit pas plus fidèlement et plus efficacement les conditions des arrangements de 1870; et que dans l'opinion de cette assemblée, les retard du gouvernement de la Puissance à faire l'octroi des terres des métis, semble calculé dans le but de dépouiller les métis d'une partie de leurs droits.

Résolu 7o.—Que cette assemblée est d'avis qu'il est facile de faire l'octroi des terres des métis, vu qu'un recensement complet et fidèle de la population a été fait, et qu'en conséquence on peut aisément constater la part de terre échéant a chacun. Et que dans l'opinion de cette assemblée ce recensement doit servir de base à l'octroi de terres réservées aux métis.

Résolu 8o.—Que cette assemblée décide qu'il est opportun de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la continuation de la coupe des bois sur les réserves des métis et l'enlevement des bois déjà coupés.

Résolu 9o.—Que cette assemblée déclare qu'elle s'oppose énergiquement à l'enlèvement de tout bois qui aurait été coupé ou qui pourrait être coupé sur les réserves respectives des métis, par autres que par eux et qu'elle prendra tous les moyens justes et efficaces pour atteindre l'objet de ces résolutions.

Résolu 10o.—Que le comité de surveillance déjà nommé soit autorisé a pourvoir aux moyens d'atteindre ce but.

Résolu 11o.—Que Joseph St. Germain écr. et Maxime Lépine écr. soient priés de faire un protèt basé sur les présentes résolutions, et de l'adresser à Son Excellence le Gouverneur-Général et à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette Province, auquel protêt seront annexées les présentes résolutions.

Résolu 12o.—Que Pierre Léveillé écr., Norbert Larence écr., André Beauchemin, M. P. P., Joseph Lemay, M. P. P. et J. P., Pierre Parenteau, J. P., Baptiste Tourond, J. P., George Klyne, M.P.P. et J.P., Louis Schimdt, M. P. P., L'hon. Salomon Hamelin, M. C. E., Pascal Breland, M. P. P., Benjamin de la Gimodière, écr., François Poitras, écr., André Nault, écr., soient chargés de s'aboucher avec l'agent des terres de la Puissance ou son représentant pour lui communiquer les présentes résolutions et en obtenir une réponse.

(Signé,) PIERRE LÉVEILLÉ,
Président,

" NORBERT LARENCE,
Secrétaire.

St. Norbert, 24 Mars, 1872.

Nouvelles du Nord-Ouest.

Mission de St. Laurent proche Carlton, le 15 Janvier 1872.

(Suite.)

Monsieur le Rédacteur,

Après un séjour d'un mois à St. Albert je laissai cette mission pour venir rejoindre les metis dans leur hivernement proche de Carlton; mais cette fois j'etais accompagné d'un autre missionnaire, le Rev. Père Bourgine.

Le 8 octobre nous atteignions la branche sud de la Saskatshewan, à 25 milles de Carlton; c'etait la place que les metis avaient choisi pour leur hivernement et où ils avaient passé l'hiver précédent. A notre arrivée nous trouvâmes tout le monde activement occupé: Les uns à réparer leurs maisons et à les disposer pour l'hiver; d'autres arrivants dans l'hivernement etaient de nouvelles constructions, plusieurs nouvellement arrives de la prairie, étaient activement occupés à confectionner ce gracieux pâto que dans le style du pays qu'on appelle *toro.* Cette activite et ce mouvement qu'on remarquait partout dans ce camp d'hivernements, formaient un coup d'œil des plus agréables et montraient ce petit vilage plein de vie et de mouvement.

Nous fûmes cordialement accueillie pour toutes ces bonnes gens qui ne sevaient comment nous temoignar la joie qu'ils éprouvaient en nous voyant arriver pour passer l'hiver avec eux; mais leurs actes mieux encore que leurs paroles montrèrent les sentiments dont ils étaient animés à notre égard. A notre appel tous s'empressèrent de repondre à notre voix pour venir nous prêter le concours de leurs bras et nous aider à élever une maison qui nous garantit contre la rigueur de l'hiver, et à préparer une place où nous pussions nous réunir au temps du Service Divin. Avec cette activité dont-ils sont doués et cette merveilleuse adresse dont-ils font preuve quand les circonstances exigent, nos métis eurent bien vite élevé un édifice si non majestueux, du moins convenable pour sa sublime destination. Notre eglise mesure 42 pieds de long sur 20 de large. Ce n'est point je le répète, un édifice qui se distingue par la finesse du travail, mais placés dans les circonstances ou nous sommes, on ne peut s'empêcher de louer et d'admirer la bonne volonté et le zèle que nos métis ont déployés pour orner et embellir la maison de Dieu. Aussi le premier dimanche que l'office divin fut célèbré dans cette chapelle improvisée en plein hivernement, tous les cœurs furent dans la joie, et apprécièrent le bon

heur de se trouver réunis ensemble devant l'autel du Seigneur qui daignait oublier sa grandeur en venant résider dans cette pauvre église couverte de chaume. Depuis ce moment notre chapelle devint pour notre bonne population, un lieu de prédilection, où elle aime à venir prier se faisant un bonheur de venir souvent durant le cours de la journée répandre son cœur en ferventes prières devant le Dieu de l'eucharistie. Notre maison qui a 22 pieds carrés, fut aussi bientôt achevée.

Une fois installés nous n'eûmes rien de plus pressé que d'ouvrir une école pour les nombreux enfants que compte notre hivernement, et chaque jour, à 9 h. du matin, la petite cloche de la mission se fait entendre, et à sa voix s'empressent d'accourir près de 150 enfants auxquels nous sommes heureux d'invulger ces éternels principes de vérité, qui seuls sont capables de guider l'homme à travers les ténèbres et les difficultés de la vie et dont l'ignorance ou l'oubli est pour lui la cause de tant de malheur. Mais tout en nourrissant le cœur de nos enfants du pain de la vérité, nous ne négligeons pas autant que les circonstances le permettent, de cultiver leur esprit et de borner des connaissances qu'exige l'état actuel de la société. Nous avons établi une classe pour apprendre à lire et à écrive à ceux des jeunes gens qui montrent des disposition et de la volonté pour se faire instruire; et nous avons vu avec bonheur plusieurs jeunes gens et même des hommes mariés venir s'inscrire au nombre de nos élèves, et se mettre courageusement à l'œuvre pour réparer le malheur de leur jeunesse. Quelques uns de nos jeunes gens font d'admirables progrès, et certains élèves qui ne savaient pas leurs lettres quand nous avons commencé à les instruire, vont savoir passablement lire au printemps prochain.

(*A continuer.*)

NOUVELLES ETRANGERES.

(*Par voie télégraphique.*)

FRANCE.

On appréhendait des troubles à Paris pour le 13 mars et le gouvernement fait masser des troupes pour parer à l'euvantualité.

Un comité de l'Assemblée a ratifié l'élection de M. Rouher et fait un rapport de censure contre les autres du district où il a été elu.

Le Duc de Broglie, ambassadeur français à Londres, a informé son gouvernement qu'il y a bien peu d'espoir d'une entente avec l'Angleterre concernant le traité de commerce entre les deux pays.

Le *Journal Oficiel* annoncera la résignation formelle de M. Pouyer-Quertier comme ministre des finances et la nomination de M. Goulard, ministre de l'Agriculture et du Commerce, comme devant le remplacer *ad interim*.

M. Grevy a été réélu président de l'Assemblée par une majorité moindre que celle qui l'a élu la dernière fois.

On est en train d'organiser un nouveau parti conservateur, dont le but principal sera de délivrer aussitôt que possible le territoire français des troupes allemandes.

ITALIE.

On dit que le Prince Frédéric-Charles de Prusse, pendant son séjour à Rome a déclaré que si la France attaquait l'Italie, la Prusse viendrait au secours de cette dernière.

Sa Sainteté Pie IX continue à recevoir des marques de sympathie de la part de la population romaine, qui commence à trouver pesant, le joug du roi usurpateur. D'un autre côté il y a eu depuis quelque temps plusieurs démonstrations hostiles à Victor Emmanuel et au Prince Humbert.

Le Roi et la Reine de Danemark sont actuellement à Naples.

ANGLETERRE.

Suivant le *Times*, la presse américaine, dont il reconnait la modération à l'égard de l'Angleterre, admet que les pretentions des Etats Unis sont exagérées. Il ajoute que l'Angleterre renoncera à l'arbitrage si les Américains persistent à demander des dommages, à raison de ce que des navires américains ont été obligés de se mettre sous le pavillon britannique.

M. Fortescue, président du *Board of Trade*, a annoncé dans la Chambre des Communs, que le gouvernement négociait avec les États-Unis une convention de nagivation.

Le vicomte Enfield, sous-secrétaire pour les Affaires Etrangères, a déclaré que le Pape n'avait pas manifesté le desir d'aller à Malte, ni de laisser Rome.

ALLEMAGNE.

L'Empereur a finalement décoré tous les généraux de son armée qui se sont illustrés pendant la guerre.

Une dépêche reçue annonce que l'Empereur Guillaume a pardonné aux prisonniers français encore détenus en Allemagne pour offenses civiles et militaires.

AUTRICHE.

L'Autriche n'a jamais offert d'asile au Pape et Sa Sainteté n'a pas encore eu l'idée de quitter Rome.

ESPAGNE.

L'Empereur et l'Imperatrice du Brésil sont rendus à Lisbonne, d'où ils partiront pour leur capitale, le 31 courant.

BELGIQUE.

La Chambre des Représentants a décidé, par un vote de 63 contre 32, de maintenir un Ministre accrédité au Vatican.

Nouvelles Canadiennes.

—On annonce que le gouvernement de l'Isle du Prince Edouard a été renversé; l'oppposition n'ayant pas pu former un autre gouvernement, le Lieutenant Gouverneur de l'Isle a ordonné la dissolution des Chambres.

C'est le troisième gouvernement qui est renversé cette année dans les Provinces Anglaises.

—Depuis longtemps on discutait à Quebec, la possibilité de naviguer dans le bas du St. Laurant durant la saison d'hiver; une expérience qui vient d'être faite a été couronnée d'un plein succès. Le vapeur *Artic* qui fait ordinairement le service entre Québec et Levis, a laissé le port de Québec sous l'habile direction de M. Frs. Michaud, pilot, et a facilement réussi à se frayer un passage à travers les glaces. On dit que cette expérience a donné l'idée d'établir une ligne régulière de bateaux pour faire le service à l'avenir.

—Il n'y a pas qu'a Manitoba où le froid se soit fait sentir plus cet hiver que les années précédentes; on rapporte que le pont de glace sur le St. Laurent s'est formé jusque sur les rapides Lachine, près Montréal. Il y a seize ans que la chose ne s'était vue. A Québec, où le pont de glace se forme rarement, il est cette année d'une solidité remarquable.

—Les travaux pour la construction de plusieurs nouvaux chemins de fer dans la Province de Québec, doivent commencer au printemps prochain. Les principales Compagnies sont: La Compagnie du chemin de fer de la rive Nord, entre Québec et Montréal, le chemin de Colonisation du Nord de Montréal, entre Montréal et Ottawa, et le chemin de Chambly et Sorel, entre ces deux localités. Ces nouvelles voies ferrées assurent une grande prospérité à la Province.

—Une dépêche privée venant de Montreal, nous apprend que le Conseil de ville de la métropole Canadienne vient de voter un million de piastres en faveur du chemin de Colonisation du Nord de Montréal. Ce chemin fera probablement partie du grand chemin Pacifique Canadien.

—On parle de M Hector Fabre, propriétaire actuel de l'*Evénement* de Québec, comme devant prendre la rédaction du nouveau journal "*Le National.*"

NOUVELLES LOCALES.

—Des nouvelles qui nous arrivent de St. Paul, nous apprennent que MM. Hill Griggs et Cie et M. N. W. Kitson ont amalgamé leurs Compagnies de Navigation, et que ces MM. se proposent d'établir une ligne régulière de trois fois par semaine, par les vapeurs *l'International*, le *Selkirk* et le *Dakotah* entre Winnipeg et Moorehead, terminus du chemin de fer. Durant les eaux basses le *Dakotah* fera le service depuis Moorehead jusqu'à l'endroit où les deux autres seront forcés d'arrêter.

—Si on en juge par le nombre des chantiers de bois qu'il y a cette année on peut s'attendre à une grande abondance et conséquemment à une reduction dans les prix ordinaires. Ceux qui ont à bâtir feront bien de se presser d'acheter leurs bois de charpente dans le cours de l'été, car le prix n'en sera pas plus bas d'ici à longtemps.

—On parle de bâtir un grand hotel à Winnipeg, qui serait tenu sur un bon pieds. Ce serait une bonne fortune pour les étrangers qui arrivent, car actuellement il est impossible de trouver un gite, tant les hôtels et pensions sont remplis.

—Une annonce publiée dans les journaux de Montréal, demande des arpenteurs pour venir à Manitoba au service du Département des terres de la Puissance. On doit poursuivre l'arpentage des terres avec toute la rapidité possible pour faciliter l'établissement des colons.

—La diligence part trois fois par semaines remplie de voyageurs. Tous ceux qui veulent aller en Canada se hâtent de partir, attendu que dans quelques jours, lorsque le dégel commencera, on ne pourra voyager que lentement et difficilement

—Le froid et le mauvais temps continuent comme au beau milieu de janvier. On dirait que le printemps est attardé quelque part, vu qu'il n'a encore donné aucunement de ses nouvelles.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des réglements plus définis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, étant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Réglements suivants :—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Décembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le ou avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront préparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse, avec un avis du jour ou les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement défendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'au 20ème jour de Mars, pour livraison de 200 BILLOTS DE CHENE.

J. NORQUAY,
M. P. T.

Winnipeg, 11 Mars, 1872.

SOCIÉTÉ AGRICOLE.

L'assemblée des citoyens du Comté de Selkirk, tenue lundi le 4 mars courant à la Cour de Police, Winnipeg, pour organiser une

Societe Agricole

pour le Comté de Selkirk, en vertu de la loi passée à la dernière session, est ajournée à lundi le 25 courant à 2 h. p. m.

Les affaires de l'assemblée ajournée comprennent l'élection des officiers.

MOLYNEUX ST. JOHN.
Président de l'assemblée.

Winnipeg, 5 Mars, 1872. j.-n.-o.

Compagnie d'Assurance, DE MANITOBA.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite par les soussignes à la prochaine Session du Parlement de la Puissance pour un Acte d'incorporation d'une Compagnie sous le nom de "Compagnie d'Assurance de Manitoba."

(Signé), DONALD A. SMTIH,
JAMES McKAY.

Fort Garry, 1er févrer, 1372. j-n-o.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par les soussignés à la prochain session du Parlement du Canada d'un Acte incorporant une Compagnie pour la construction d'un chemin de fer à voie de trois pieds et demi de large ou de telle autre jauge qui sera déterminée, depuis le Lac Supérieur à Prince Arthur's Landing jusqu'au Fort Garry,—avec pouvoir de construire ce chemin soit sans interruption soit pour relier ensemble les cours d'eaux navigable sur ce parcours, et de construire, posséder et exploiter des bateau à vapeur et autres sur tels cours—et avec tous les autres pouvoirs nécessaires.

(Signé,) D. A. SMITH,
A. T. GALT,
DAVID TORRANCE,
GEO. STEPHEN,
D. McINNES,
JOHN CARLING.

Fort Garry, 2 février, 1872. j-n-o

BŒUFS ÉGARÉS.

ONT été amenés à l'enclos du soussigné à St. Norbert, trois bœufs :—un noir et blanc, ferré des 4 pieds,—un tout noir aussi ferré des 4 pieds—et un noir avec ventre blanc et bout de la queue blanche. Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en prouvant propriété et payaut les dépenses.

R. BELLEFEUILLE,
St. Norbert, Déc., 1871. Gardien d'Enclos,

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

BUREAU DES TERRES DU CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.
6m.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boltes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brévetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.
Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

COSGROVE & LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du Metis, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

1871. 1871.

St. Paul AU FORT GARRY.

Ligne de Hill Griggs et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe..	$28.50	Argent américain.
Seconde classe...	25.00	
Fret par 100 lbs..	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.
10 Juin, 1871. j-n-o

OUVRAGES DE FORGE DE PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitnde tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.
26 Décembre 1871. 1a.

PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du Bureau des travaux publics, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, àWinnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Wm. Chambers ARMURIER, VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de metis une certaine étendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma reserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et reclamé le 13 jaillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.
St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour unegale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par conséquent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.
St. Norbert, 4 Nov., 1871.

AVIS PUBLIC.

Une Assemblée Générale de L'Association Agricole Provinciale de Manitoba aura lieu à la Salle de Police, à Winnipeg, LUNDI, le 4 Mars prochain à 2 heures p.m., pour l'élection dos officiers pour l'année courante, et pour prendre en considération les affaires générales de l'Association.

Les membres et tous intéressés à l'Association, sont respectueussment priés d'y assister.

Par ordre, JAMES STEWART,
Secrétaire Local.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

HOTEL DAVIS, WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.
23 Juin, 1871.—1-a.

TERRES DES ÉCOLES.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait ete duement donné, A. Logan écr. fut elu President et W. G. Fonseca ecr. secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA,
3f. Secrétaire.

Aux Jardiniers et Cultivateurs

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON est prête à fournir au Commerce de Manitoba, durant la saison prochaine, toute espèce de GRAINES de JARDIN et de GRAINS de semence à bas prix.

Ces grains viennent des célèbres jardins de D. M. Ferry & Cie, de Détroit, où ce genre de culture se fait le plus en grand de tout ce Continent.

Les grains en voie d'importation ont été choisis spécialement pour ce climat du Nord, et on les garantit de la récolte de l'an dernier.

En achetant une grande quantité de ces grains la Compagnie a pu se les procurer à des conditions très avantageuses, et peut par là même les vendre au public à des prix bien au-dessous de ceux qui ont jamais eu cours dans la Province.

Il sera fait un escompte considérable aux marchands sur tous les ordres reçus avant le 1er Avril prochain.

On peut voir les catalogues au Fort Garry, où devront-être donnes les ordres.

Bureau de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Fort Garry, 14 Février, 1872. j.n.o.

SAMUEL EOLWER WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.